

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document vise à fixer les règles d'urbanisme et d'aménagement pour une dizaine d'années, dans les 15 communes du territoire.

Le PLUi, un outil au service de l'aménagement et du développement du territoire.

Le PLUi est un outil de planification de l'aménagement et du développement du territoire, à la fois stratégique et opérationnel. Il décline, jusqu'à l'échelle de la parcelle, la politique communautaire.

Il intègre notamment l'urbanisme, les politiques d'habitat, de transport et de mobilité, de lutte contre le réchauffement climatique, de paysage et de biodiversité.

Le PLUi a pour vocation de substituer la cohérence et la complémentarité au morcellement des politiques et des territoires, c'est donc un acte fondateur de l'intercommunalité.

Le PLUi, une démarche solidaire et concertée

Issu d'un travail entre les élus communaux et communautaires, il est établi pour une décennie et pourra évoluer dans le temps.

Enjeux PLUi

- Organiser et planifier le développement et l'aménagement du territoire (l'habitat, l'économie, les équipements, le tourisme...)
- Gérer la constructibilité dans un cadre homogène et continu
- Garantir la mixité et l'équilibre social
- Optimiser l'espace et en modérer la consommation
- Accompagner la transition écologique
- Préserver les espaces de production, les espaces forestiers
- Favoriser la préservation et la mise en valeur du cadre de vie, de l'environnement
- Promouvoir une politique de mobilité plus douce et décarbonée



Lancement de la démarche :

information du public



Novembre 2022

Diagnostic du territoire :

partagez votre expérience en tant qu'habitants et usagers



2023 2025

Transcription réglementaire :

participez à la réflexion sur les règles d'urbanisme et les orientations d'aménagement



2026 2027

Arrêt du projet, consultation et enquête publique : donnez un avis sur le projet de PLUi



2027

Projet d'aménagement et de développement durables : construisons ensemble le territoire de demain



2025 2026

Approbation



Début 2028

Plus d'informations : valleesduhautanjou.fr/plui/

